



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANTE

**GROUPEMENT HOSPITALIER PORTES DE PROVENCE
MONTELMAR**

**PROJET PEDAGOGIQUE
2024 - 2028**

Sommaire

PREAMBULE	5
1 PRESENTATION DE L'INSTITUT.....	6
1.1 Contexte historique	6
1.2 Activités	6
1.3 Cadre de référence.....	7
2 VALEURS ET PRINCIPES PEDAGOGIQUES	8
2.1 Les valeurs	8
2.2 Principes pédagogiques.....	9
2.2.1 Alternance intégrative	11
2.3 L'accompagnement.....	11
2.3.1 Généralités	12
2.3.2 Sur le plan conceptuel.....	12
2.3.3 Dimensions de l'accompagnement	13
2.3.4 Caractéristiques de l'accompagnement.....	13
2.3.5 Les modèles de l'accompagnement.....	14
2.3.6 Le référent pédagogique.....	14
2.4 Modèles et outils pédagogiques.....	17
2.4.1 Modèles et méthodes pédagogiques.....	17
2.4.2 Les outils pédagogiques	18
3 MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION	18
3.1. La formation clinique.....	20
3.1.1 Cartographie des stages.....	22
3.1.2 Stage à l'étranger pour la filière infirmière.....	22

3.2	La formation théorique :	22
3.2.1	Accompagnement	24
3.2.2	Service sanitaire	25
3.2.3	Numérique en santé	25
4	FORMATION CONTINUE	25
5	LES RESSOURCES	27
5.1	Le bâtiment et ses équipements.	27
5.1.1	Les locaux + extérieur	27
5.1.2	Le centre de Documentation	28
5.1.3	Equipements informatiques et multimédia :	28
5.2	Humaines	29
5.2.1	Organigramme de l'institut	29
5.2.2	Intervenants extérieurs	30
6	QUALITE DE VIE ET BIEN-ETRE DES APPRENANTS	31
6.1	Accueil et bien-être des apprenants :	31
6.1.1	Journée d'accueil	31
6.1.2	Parrainage (formation IDE)	31
6.1.3	Section relative à la vie des étudiants et élèves	31
6.1.4	Espace détente	32
6.1.5	Permanence d'un psychologue	32
6.1.6	Groupe d'expression (ESI et EAS)	32
6.1.7	Précarité menstruelle	33
6.2	Restauration :	33
6.3	Culture	33
6.4	Sport	33
7	DEMARCHE QUALITE	34
7.1	Qualiopi	34
7.2	Référence violences sexistes et sexuelles	35

7.3	Référence H+.....	36
8	PERSPECTIVES D'EVOLUTION	37
	BIBLIOGRAPHIE.....	39
	ANNEXES	41

Préambule

Le Projet pédagogique de l'IFSI IFAS du Groupement Hospitalier Portes de Provence est la pierre angulaire sur laquelle va s'appuyer tout le dispositif de formation des futurs professionnels soignants.

Il est une formalisation de la mise en œuvre d'un programme de formation, et décline des orientations de contenus et des méthodes pédagogiques associées à une organisation dans le temps. Il sert de guide et de référence stratégique locale et spécifique à notre structure.

Ce Projet pédagogique est écrit par l'équipe de l'IFSI IFAS du Groupement Hospitalier Portes de Provence sous la responsabilité de la Directrice, pour une durée de 4 ans, et fait suite au projet 2020-2024.

Il est une charte de fonctionnement présentant les principes, les valeurs et les conceptions qui fondent la pédagogie des formations dispensées au sein de notre établissement, et fait partie intégrante du projet d'établissement du Groupement Hospitalier Portes de Provence.

Il est le socle sur lequel s'ancreront toutes les décisions d'orientations pédagogiques.

1 Présentation de l'institut

1.1 Contexte historique

L'Ecole d'Infirmières de Montélimar a été créée en 1976. Initialement installée en centre-ville dans des locaux communaux mis à disposition de l'établissement hospitalier montilien, elle est transférée au lieu-dit « Château Pellaprat » en septembre 1983 dans les locaux laissés vacants par la pouponnière du Centre Hospitalier de Montélimar.

Le décret du 5 juin 1992 (Décret n°92-264 du 23 mars 1992 modifiant le décret n° 81-306 du 2 avril 1981 modifié relatif aux études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière, 1992) transforme les écoles d'infirmières en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et octroie le statut d'étudiant aux élèves infirmiers.

En septembre 2012, du fait de l'inadéquation et de la vétusté des lieux, l'IFSI est transféré dans un bâtiment neuf construit sur le site de Saint Martin.

Depuis cette date, ces locaux sont utilisés pour la formation initiale infirmière et aide-soignante et pour l'ensemble des formations continues.

1.2 Activités

Les équipes pédagogiques et administratives mènent à bien les formations suivantes :

La formation initiale en soins infirmiers

La formation initiale aide-soignante

La formation continue

L'institut prépare aux diplômes d'Etat d'Infirmier, et au diplôme d'Etat d'Aide-soignant.

Il est agréé pour un quota de 87 étudiants en soins infirmiers par promotion à partir de la rentrée 2024, et pour un quota de 68 élèves aides-soignants.

Par ailleurs, l'institut de formation participe à la formation continue des professionnels de santé et en a fait un axe fort de son évolution.

L'institut participe également à la formation en stage des futurs cadres de santé.

Depuis sa création, l'IFSI-IFAS est doté d'un centre de documentation qui constitue un élément clé du dispositif pédagogique. Lieu d'information, de formation, de recherche, il permet à l'information professionnelle et scientifique d'être accessible et partagée par tous : apprenants, formateurs et professionnels de santé du GHPP.

Ayant pour volonté de participer aux réflexions nécessaires à l'évolution de la formation et des métiers du soin, l'IFSI IFAS s'implique au sein des associations professionnelles suivantes :

- ANDEP (association nationale des directeurs d'écoles paramédicales),
- GERACFAS (groupement d'étude de recherche et d'action pour la formation aide-soignante),
- CEFIEC (comité d'entente des formations infirmières et cadres de santé)
- et RNDH (Réseau national des documentalistes hospitaliers).

1.3 Cadre de référence

Depuis 2005, la responsabilité relative au fonctionnement des instituts de formation paramédicaux est dévolue aux compétences respectives de l'Etat, (Agence Régionale de Santé et Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Auvergne Rhône-Alpes) et des conseils régionaux (région Auvergne Rhône-Alpes).

Depuis 2009 et l'intégration de la formation en soins infirmiers dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat), les études sont également sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Le grade licence pour les étudiants en soins infirmiers est établi dans le cadre du système LMD qui vise à harmoniser les diplômes au sein de l'Union européenne. Selon la réglementation en vigueur, l'obtention du diplôme d'État d'infirmier confère le grade licence, ce qui équivaut à un niveau de formation bac+3.

Les référentiels de formation sont définis par les arrêtés du 31 juillet 2009 (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier - annexe 3 - Légifrance) relatif au diplôme d'État Infirmier, et du 10 juin 2021 (Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier - annexe 3 - Légifrance) relatif au diplôme d'Etat Aide-Soignant.

2 Valeurs et principes pédagogiques

2.1 Les valeurs

Le Projet Pédagogique de l'IFSI-IFAS de Montélimar est sous-tendu par des valeurs humanistes et professionnelles. Ce sont des principes qui permettent à l'équipe pédagogique de procéder à des choix, éléments fondateurs de l'éthique. Les valeurs, partagées par l'ensemble de l'équipe, permettent une orientation pédagogique, un idéal à atteindre...

L'équipe pédagogique a retenu deux notions qui répondent au mieux au sens à donner à la dénomination de valeurs :

« Les valeurs déterminent notre façon d'aborder la vie au quotidien. Elles conditionnent nos actes et nos pensées. » (Long Pham Quang : Construire au quotidien des valeurs communes).

Les valeurs sont intangibles et basées sur des sentiments, des perceptions, des préférences et des priorités : un code interne qui influence la façon dont nous vivons et interprétons le monde. Les compétences de base sont tangibles et définissent des comportements au travail qui peuvent être objectivement observés et mesurés par les personnes qui nous entourent. (Lichtenberger, 2012)

- **Le respect** : base de la relation à l'autre, de la reconnaissance mutuelle, de la bienveillance et de la tolérance favorise la sécurité en formation

Ont été retenues comme autres valeurs fondamentales, socles du Projet Pédagogique dans sa dimension humaine et identitaire :

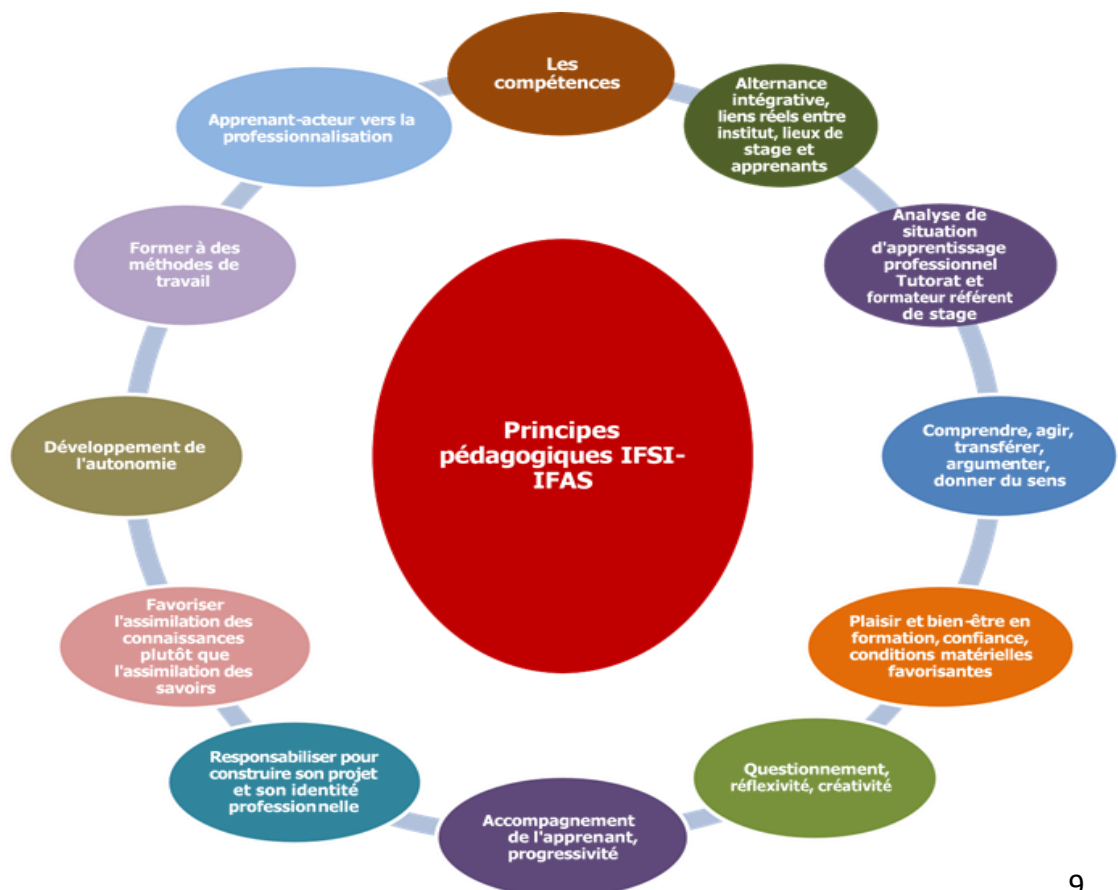
- **L'authenticité** : en référence à l'honnêteté et à la sincérité dans la relation avec soi-même et les autres, comme l'accord entre ce que la personne est, ce qu'elle perçoit, pense, ressent et ce qu'elle communique.

- **L'autonomie** : faculté de se déterminer par soi-même, de choisir et d'agir librement (*AUTONOMIE : Définition de AUTONOMIE*), tout en sachant gérer ses liens de dépendance (Dugravier & Barbey-Mintz, 2017).
- **La confiance** : croyance en l'individu qui permet de reconnaître chacun comme étant capable d'apprendre, dans un climat pédagogique favorisant et favorisé.
- **L'équité** : attribution à chacun ce qui lui est dû par référence au principe de justice naturelle et d'impartialité
- **La responsabilité** : engagement obligatoire de l'individu à répondre de ses actes et de se porter garant de ses actions afin d'en assumer les conséquences.

Attachée à ces valeurs, l'équipe s'engage à les faire vivre de manière cohérente tout au long de l'accompagnement pédagogique.

2.2 Principes pédagogiques

Le schéma suivant résume l'architecture de la formation sous-tendue par l'application des principes pédagogiques de l'IFSI-IFAS :



L'accompagnement en formation, dans ses principes pédagogiques, a pour but de permettre à l'apprenant d'accéder à une plus grande autonomie, avec le souci de l'accepter tel qu'il est, de l'encourager dans ses choix et de développer sa capacité d'analyse.

Les principes pédagogiques, qui reposent essentiellement sur le modèle de formation de « l'alternance intégrative », permettent un processus d'apprentissage qui doit favoriser l'acquisition de compétences paramédicales selon la définition admise de Philippe Jonnaert : « La compétence est la mise en œuvre par une personne en situation, dans un contexte déterminé, d'un ensemble diversifié mais coordonné de ressources : cette mise en œuvre repose sur le choix, la mobilisation et l'organisation de ces ressources et sur les actions pertinentes qu'elles permettent pour un traitement réussi de cette situation ». (Basque, 2015)

Ce processus d'apprentissage en alternance valorise la démarche intellectuelle de transférabilité et facilite les interactions des différents acteurs de la formation qui animent des situations et qui mobilisent des supports pédagogiques individuels et collectifs.

Le processus réflexif est aussi une notion importante des principes pédagogiques instaurés à l'IFSI/IFAS. Il permet de mentaliser et d'intellectualiser pour l'apprenant une situation rencontrée afin de pouvoir la conceptualiser et en tirer les enseignements nécessaires à sa compréhension.

C'est cette nécessité et cette faculté de mise en lien entre la théorie et la pratique, entre le « prescrit » et le « réel » qui animent ce processus réflexif. La théorie sans la pratique est impuissante, et la pratique sans la théorie est aveugle. (Inspiré d'une citation de Kant)

Tous ces principes pédagogiques reposent essentiellement sur le modèle pédagogique du socioconstructivisme, telle la conception de Lev Vygotski, qui précise que la modification et la régulation des représentations se font en interagissant avec les autres grâce à un processus intra et interpersonnel : « L'acquisition est une appropriation. C'est la signification sociale des objets qui importe. Le sujet seul face au monde pourrait ne rien apprendre du tout (...) C'est l'apprentissage qui pilote le développement ». (*Lev VYGOTSKY - la théorie socio-historique - barbepedagogies*)

C'est donc en animant des situations pédagogiques réunissant les apprenants pour travailler et réfléchir ensemble, afin que ceux-ci puissent développer leur Zone Proximale de Développement (progression de l'individu grâce à l'appui de l'expert face au naïf), que nous nous inscrivons dans le courant du socioconstructivisme. (Rochex, 2017)

2.2.1 Alternance intégrative

L'alternance intégrative est un processus de professionnalisation, qui articule la pratique, sa conceptualisation ainsi que les différents intervenants. Pour G. Malglaive, l'alternance intégrative "est un processus d'équilibration des compétences en formation pour un aller et retour centre-terrain, pratique-théorie, fondé sur une articulation systémique où le centre, [...] n'est pas le seul lieu de la théorie et où le terrain, lieu de la pratique professionnelle, n'est plus le seul lieu de la pratique ; où les acteurs des différents lieux fonctionnent en complémentarité et en synergie [...]" (Malglaive, 1994)

L'alternance intégrative se construit dans un rapport de collaboration et de réciprocité entre lieu de formation et lieu de pratique. Elle met en interaction, conjugue et articule théorie et pratique sur les deux lieux de formation.

L'apprenant construit ses connaissances à partir des confrontations entre savoir théorique et savoir expérientiel, entre représentations théoriques, représentations personnelles et réalité rencontrée. (Corner, 2013)

Cette alternance intégrative amène à la professionnalisation de l'apprenant. La professionnalisation recouvre simultanément le développement de compétences, d'une identité professionnelle et une reconnaissance.

2.3 L'accompagnement

Aborder le concept d'accompagnement n'est pas aisé, l'accompagnement est un concept non stabilisé dont les pratiques s'inventent avec chaque personne. Cependant, même si l'accompagnement n'est pas normé, émerge un besoin de repères, de balises.

2.3.1 Généralités

Dans son acception étymologique, accompagner provient de ac-cum-pagnis : ac (vers), cum (avec) et panis (pain/partage) (Colognesi et al., 2021). Littéralement, l'accompagné est celui avec qui on partage le pain.

Selon le Ministère de l'Education (*L'accompagnement des collégiens*) l'accompagnement pédagogique désigne la démarche mise en œuvre par les équipes pédagogiques pour assurer à chaque élève une prise en compte de ses besoins et de ses capacités, dans le but de lui permettre de progresser au mieux dans ses apprentissages.

2.3.2 Sur le plan conceptuel

Selon Paul, la notion d'accompagnement est nécessairement une relation à autrui, il s'agit à la fois d' « aller avec », mais également d' « aller vers ». (Paul, 2003)

Beauvais définit l'accompagnement comme : « une démarche visant à aider une personne à cheminer, à se construire, à atteindre ses buts ». (Beauvais, 2004)

Paul s'appuie sur la définition des trois synonymes les plus courants du terme accompagner pour étayer son propos (Paul, 2003) :

- Conduire : s'inscrit dans le registre de l'éducation, de la formation et de l'initiation, et renvoie l'idée d'une sollicitation à la mise en mouvement dans le cadre d'une relation hiérarchisée et maîtrisée.
- Guider : registre du conseil, de la guidance et de l'orientation, l'accompagnant aidant au choix d'une direction, le guide avançant « en éclaireur ».
- Escorter : situe l'accompagnement dans le registre de l'aide, de l'assistance, du secours et de la protection, dans un souci de défendre, soutenir, consoler, réparer, de venir en aide à autrui en situation de difficulté.

2.3.3 Dimensions de l'accompagnement

L'éclairage étymologique de Pineau (Denoyel, 2007) permet à Paul de mettre en relief 3 dimensions de l'accompagnement :

- La dimension relationnelle : l'accompagnement est une relation à autrui.
- La dimension temporelle : l'accompagnement s'entend comme un « être là », en même temps avec l'autre.
- La dimension spatiale : l'accompagnement s'entend comme processus, comme mouvement vers.

Selon Paul « accompagner quelqu'un, c'est se joindre à lui (la relation), pour aller où il va (l'espace), en même temps que lui et à son rythme (le temps) ». (Colognesi et al., 2021)

2.3.4 Caractéristiques de l'accompagnement

Paul (2003) définit la relation entre accompagnant et accompagné sous 5 traits caractéristiques :

Cette relation est :

- Asymétrique : elle met en présence au moins 2 personnes « d'inégale puissance ».
- Contractualisée (le contrat étant la base d'une visée commune).
- Circonstancielle : elle est due à un contexte, elle répond à une situation particulière ou à la traversée d'une période singulière.
- Temporaire : elle est délimitée par un début et une fin.
- Co-mobilisatrice : elle implique les deux protagonistes, elle sollicite un cheminement de l'un et de l'autre, elle requière l'investissement de chacun, accompagnateur et accompagné s'engagent dans une aventure.

Toutes ces caractéristiques nécessitent que la relation d'accompagnement soit une relation impliquante.

2.3.5 Les modèles de l'accompagnement

S'il existe 3 modèles d'accompagnement : thérapeutique, initiatique et maïeutique, c'est d'accompagnement maïeutique qu'il s'agit lorsque l'on parle d'éducation.

Le modèle maïeutique : chez Socrate et Platon « connais-toi toi-même, et tu connaîtras l'univers et les Dieux ». Il faut chercher à mobiliser les ressources de la personne en la mettant en contact avec son intériorité. Le rôle tenu est simplement celui de facilitateur en s'appuyant sur sa propre expérience. Au travers d'un dialogue, les deux personnes cherchent ensemble et se révèlent réciproquement.

L'autonomisation est une visée de la maïeutique.

2.3.6 Le référent pédagogique

La philosophie de l'accompagnement de l'institut s'appuie sur les valeurs précédemment développées. Pour les formateurs, la relation avec l'apprenant se doit d'être unique et singulière, basée sur des valeurs humanistes. L'accompagnement en formation devra lui permettre d'accéder à une plus grande autonomie, avec le souci de l'accepter tel qu'il est, de l'encourager dans ses choix et de favoriser sa capacité à prendre des initiatives et des décisions. Si l'accompagnement pédagogique a pour objectifs de permettre à l'apprenant d'atteindre la finalité du référentiel (devenir un praticien autonome, responsable et réflexif), il aura aussi vocation à se soucier de la vie de l'apprenant au sein de l'institut, tant dans les moments épanouissants que dans ses périodes de fragilité.

Pour l'équipe pédagogique la formation s'appuiera sur :

- Le développement de la réflexion, du questionnement de chacun afin de développer l'efficience collective et individuelle.
- Le développement personnel, l'ouverture sur soi et vers les autres de l'étudiant infirmier et de l'élève aide-soignant par un accompagnement pédagogique individualisé.

- La responsabilisation de l'apprenant afin de lui permettre d'élaborer son projet professionnel.

Aussi notre conception de « *l'apprenant* » est la suivante : un sujet en devenir, une personne riche de ses expériences de vie, avec ses représentations, ses valeurs, sa singularité. Un apprenant qui devra intégrer l'apprentissage par alternance intégrative. (Charre, 2019)

D'une manière assez spécifique comparée à d'autres formations universitaires, le suivi pédagogique apparaît clairement comme une recommandation du référentiel de formation de 2009. Le suivi est noté ainsi :

- art 59 : Le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission d'attribution des crédits les résultats des apprenants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'apprenant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.

- Annexe III : Lors de l'évaluation des compétences en stage : chaque semestre, le formateur de l'IFSI responsable du suivi pédagogique de l'apprenant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'apprenant et le guide pour la suite de son parcours. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio.

- Annexe VI : utilisation d'un portfolio, outil qui permet au formateur responsable du suivi pédagogique, d'effectuer un bilan de fin de formation avant de passer devant le jury final
Dossier d'évaluation continue de la formation : la feuille de synthèse des acquisitions des compétences en stage est remise au formateur responsable du suivi pédagogique de l'apprenant qui fait une synthèse des acquisitions. Cette feuille est ensuite soumise à la commission d'attribution des crédits.

Le référent pédagogique suit l'apprenant sur toute la durée de sa formation.

Le référent pédagogique est une personne chargée de suivre et d'accompagner les apprenants dans leur parcours de formation. Il est là pour les conseiller, les orienter, valider l'acquisition de leurs compétences et les accompagner dans le processus de professionnalisation. C'est un interlocuteur privilégié.

Il adopte une posture jonglant avec les trois acceptions de l'accompagnement :

- Soutenir
- Guider
- Poser un cadre institutionnel structurant, en fonction des situations vécues par l'apprenant au cours de sa formation.

Au cours du parcours de formation de l'apprenant, le référent pédagogique :

- tisse une relation de confiance avec l'apprenant,
- assure des rencontres formalisées (7h pour IFAS et pour les IFSI cf. tableau ci-dessous) et des rencontres informelles à sa demande ou à la demande de l'apprenant,

La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant :

SEMESTRES	CM	TD	CM + TD	STAGES	CM + TD + stage	TEMPS personnel guidé, supervision, suivi pédagogique, travaux entre étudiants	TEMPS de travail CM + TD + stage + TPG	CHARGE de travail personnelle complémentaire estimée
S1	231	234	465	175	640	60	700	100
S2	126	183	309	350	659	41	700	150
S3	118	177	295	350	645	55	700	150
S4	109	187	296	350	646	54	700	150
S5	116	184	300	350	650	50	700	150
S6	50	85	135	525	660	40	700	200
Total	750	1050	1800	2100	3900	300	4200	900

- valide les compétences au regard du bilan de stage,
- suit et gère les absences de l'apprenant.

Il prend en considération la singularité de l'apprenant pour adapter son accompagnement. (*Posture éthique*)

Le référent pédagogique fait preuve de discernement face aux éléments de la vie personnelle pouvant interférer ou non dans le parcours de formation. Il est garant de la nature des informations à transmettre à l'équipe pédagogique et ou à la direction sous couvert de la confidentialité en accord avec les apprenants.

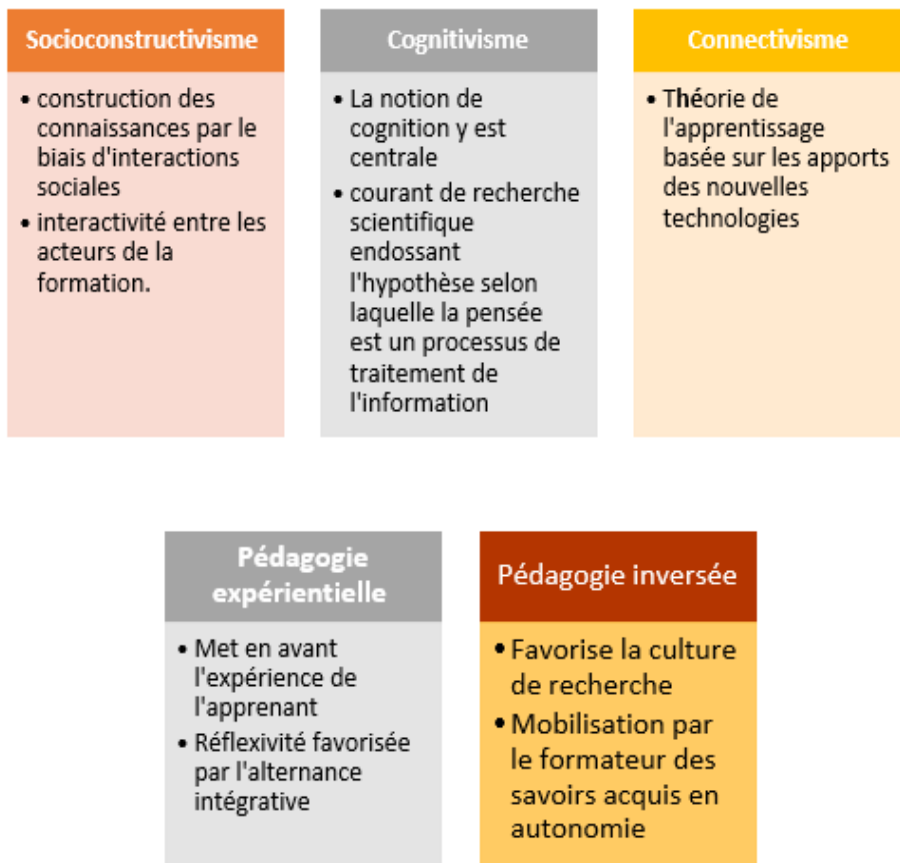
Le référent pédagogique peut travailler en collaboration avec le référent handicap.

Il favorise une relation bienveillante et établit un climat propice contribuant à l'engagement dans sa formation.

2.4 Modèles et outils pédagogiques

Les modèles, méthodes et outils utilisés visent à la construction d'un professionnel compétent, autonome et réflexif.

2.4.1 Modèles et méthodes pédagogiques



2.4.2 Les outils pédagogiques



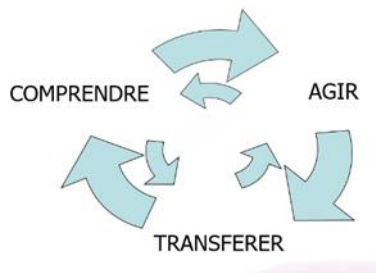
3 Mise en œuvre de la formation

L'alternance dans la formation permet aux apprenants de développer leurs questionnements afin qu'ils puissent faire des liens entre les apports théoriques et pratiques. Ces derniers sont organisés en présentiel à l'institut et/ou à distance, et associés à une formation réalisée en milieu professionnel.

Il existe différents profils d'apprenants dépendant de leur parcours antérieur (formations et diplômes). Le référentiel prévoit des dispenses et/ou aménagements de formation en fonction des parcours.

Les conditions de présentation au jury final sont assujetties à l'obligation de présence selon les référentiels de formation.

L'apprenant est amené à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de ses compétences, et de mener des interventions, seul et en équipe pluri professionnelle. Il sera par ailleurs en capacité de transférer ses compétences dans différents contextes de soin.

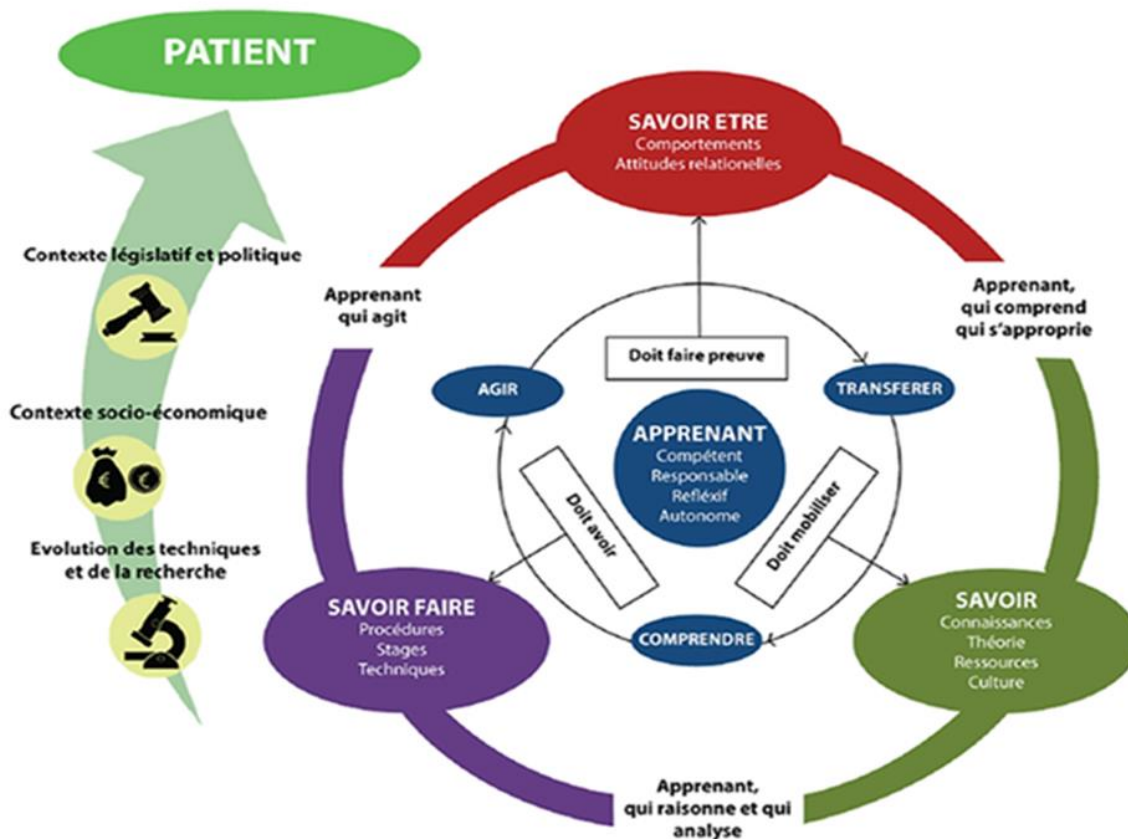


Pour cela, durant chaque stage, l'apprenant :

- Développe des savoirs professionnels
- Construit progressivement sa compétence
- S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
- S'implique dans la résolution des situations
- Mesure sa progression

La finalité de la mise en œuvre de la formation est la professionnalisation de l'apprenant qui peut être schématisée ainsi :

PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION



(Institut De Formation En Soins Infirmiers | Ifsi Ifas Chcn | Compiègne)

3.1. La formation clinique

Le stage se définit comme un moyen de formation assurant une mise en situation sociale et professionnelle : il doit conduire l'apprenant vers l'autonomie professionnelle en favorisant l'intégration des savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de sa fonction.

L'apprenant part en stage avec un portfolio : c'est un livret de stage qui permet de retracer le parcours clinique de l'apprenant et d'attester de la validation de ses compétences par le ou les responsables de son encadrement en stage. Cet outil suit l'apprenant pendant tout son parcours, jusqu'au Diplôme d'Etat. Certains portfolios sont consultés par le jury d'attribution du Diplôme d'Etat.

L'apprenant suivra un parcours pré défini et obligatoire selon son référentiel de formation afin de découvrir des prises en soin différentes dans des typologies de stage spécifiques. Chaque stage fait l'objet :

- D'une préparation par un formateur, visant à transmettre les consignes, élaborer les objectifs de stage, répondre à des questionnements et transmettre les documents s'y référant.
- D'une exploitation par un formateur, permettant l'analyse et la réflexion autour de ce temps vécu, visant à alimenter le processus de construction d'identité professionnelle de l'apprenant et de favoriser un partage d'expériences.
- D'une situation professionnelle issue du stage, exploitée et analysée en groupe restreint avec un formateur.

Chaque apprenant bénéficie de 2 visites de stage par an. A l'occasion de celle-ci un travail est présenté à un formateur accompagné d'un professionnel de terrain.

Formation Aide-soignante / Période de stage		
1^{ère} période	5 semaines	TYPOLOGIE des stages : <ul style="list-style-type: none">• 1 stage auprès de patients en phase aiguë : médecine, chirurgie, réanimation, soins intensifs, urgences• 1 stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique : SRR, psychiatrie, santé mentale, unité protégée.• 1 stage auprès de personnes âgées : EHPAD ou SSIAD.
2^{ème} période	5 semaines	
3^{ème} période	5 semaines	
4^{ème} période	7 semaines (stage optionnel)	

Formation infirmière /			
Période de stage			
Année de formation	Semestre	Période de stage	
1 ^{ère} année	Semestre 1	1 période de 5 semaines	Les différentes typologies de stage : - Soins de courte durée : médecine, chirurgie, réanimation, urgences... - Soins en santé mentale et en psychiatrie - Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation - Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : EHPAD, domicile, travail, école, entreprise, foyer de vie, etc.
	Semestre 2	2 périodes de 5 semaines dans la même typologie de stage	
	Semestre 3	2 périodes de 5 semaines dans la même typologie de stage	
2 ^e année	Semestre 4	2 périodes de 5 semaines dans la même typologie de stage	
3 ^e année	Semestre 6	2 périodes : - 1 période de 7 semaines, dite stage optionnel - 1 période de 8 semaines correspond au stage préprofessionnel	

3.1.1 Cartographie des stages

L'institut recense les terrains de stage avec lesquels une convention tripartite est signée. Ainsi, les places disponibles sont attribuées aux apprenants selon la typologie attendue. Le panel de terrains utilisés par l'Institut s'étend pour l'essentiel sur la Drôme, l'Ardèche, le Vaucluse et le Gard. La distance moyenne entre l'IFSI-IFAS et les terrains de stage est d'environ 51 km. Les établissements les plus éloignés se situent à 98 km.



3.1.2 Stage à l'étranger pour la filière infirmière

Dans le cadre de la mobilité internationale, les étudiants infirmiers ont la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger sur la deuxième période du semestre 4 (stage S4.2) après accord du référent pédagogique et validation de leur projet par la direction de l'institut.

3.2 La formation théorique :

L'acquisition des connaissances se fait à l'institut de formation par les différents Cours Magistraux (CM) et Travaux Dirigés (TD).

Le schéma des compétences et la répartition des unités d'enseignement / modules sont consultables au sein des référentiels de formation.

L'enseignement est réalisé en promotion ou en sous-groupe, en distanciel ou en présentiel, selon les modalités pédagogiques choisies par les formateurs.



3.2.1 Accompagnement

Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement pédagogique individuel et/ou collectif. Ces temps d'échange et de réflexion participent à sa professionnalisation.

3.2.1.1 *Le suivi pédagogique*

Un formateur référent pédagogique est attribué à chaque apprenant afin de l'accompagner pendant l'ensemble de son parcours de formation. Des temps de rencontres réguliers sont formalisés de manière collective ou individuelle entre formateur et apprenants, afin :

- d'établir le bilan des apprentissages,
- d'échanger sur le vécu de l'apprenant au sein de la formation,
- d'identifier la progression de l'apprenant,
- de fixer des axes d'amélioration,
- de proposer des mesures de réajustement.

3.2.1.2 *Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) pour la filière aide-soignante*

Au regard des profils d'élèves divers, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (API) de 35 heures, favorisant la réussite des élèves est mis en place et réalisé dans les trois premiers mois de la formation.

Ce dispositif fait l'objet d'un projet spécifique avec des objectifs individualisés en fonction du test de positionnement en début de formation.

À la suite de l'arrêté du 11/06/2023, un accompagnement pédagogique individualisé complémentaire de 35 heures maximum est proposé aux élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation.

3.2.1.3 *Modalités de formation des apprentis aides-soignants.*

Une section d'apprentissage pour 10 élèves est proposée et dure entre 12 et 18 mois pour un parcours complet. Les modalités d'accès sont :

- Avoir moins de 30 ans.
- Avoir une structure d'apprentissage et/ ou une promesse de contrat.

Le parcours de l'élève dépendra de son parcours de formation antérieure.

Cette section intègre la promotion AS en cours.

Un formateur est identifié pour le suivi de cette formation spécifique et donne lieu à des entretiens réguliers avec les structures employeuses. Deux visites en tripartie sont prévues et obligatoires. Un partenariat existe avec l'IFA des ALPES pour le volet administratif.

3.2.2 Service sanitaire

Les étudiants infirmiers inscrits dans la formation effectuent un service sanitaire auprès de population d'enfants allant de 3 ans jusqu'à 11 ans dans des écoles maternelles et primaires dans un partenariat avec les écoles du territoire de Montélimar. L'intérêt de ce travail est de former les étudiants aux enjeux de la prévention par la réalisation d'actions concrètes de prévention et d'éducation à la santé auprès de publics, et ainsi d'initier les étudiants aux enjeux prioritaires de prévention primaire. Le SESA est un élément de validation de la formation infirmière.

3.2.3 Numérique en santé

L'arrêté "numérique en santé du 2022_11_10" prévoit l'acquisition de connaissances et de compétences dans 5 domaines du numérique : les données de santé, la cybersécurité en santé, la communication en santé, les outils numériques en santé et la télésanté.

La formation représente 28 heures de cours.

4 Formation continue

La formation continue a toujours fait partie intégrante des missions de l'institut. La réforme des études en soins infirmiers de 2009 a entraîné le développement de cette activité.

La création du poste de cadre de santé coordinateur pédagogique en 2021 a permis une montée en charge de l'offre de formation continue, ainsi qu'une formalisation d'un catalogue proposant 14 formations différentes à destination des professionnels de santé d'un territoire élargi.

Le catalogue de formation, ajusté aux besoins du territoire, s'appuie sur 3 grands axes :

- Développement des compétences professionnelles
 - ASG (assistant de soin en gérontologie)
 - ETP (éducation thérapeutique du patient)
 - Management (à destination des Infirmières diplômées d'Etat coordinatrices et des faisant fonction de cadre de santé)
 - Initiation à la démarche éthique
 - Analyse de la pratique professionnelle
 - Raisonnement clinique
 - Formation de réajustement des compétences AS suite à l'évolution du référentiel 2021
 - Tutorat dans la formation clinique des étudiants en soins infirmiers
 - Tutorat dans la formation clinique des élèves aides-soignants
 - Agent d'accompagnement dans la réalisation des gestes de la vie quotidienne auprès d'adultes dépendants
 - Initiation à la bureautique (word et excel)
 - Mentorat
- Préparation aux épreuves de sélection
 - Préparation aux épreuves de sélection pour l'entrée en IFSI
 - Préparation aux épreuves de sélection pour l'entrée en IFAS
- Formation sur mesure.
 - Selon les demandes
- Formation en projet.
 - Initiation à la démarche éthique

Ces différentes formations s'appuient sur l'expertise et l'expérience professionnelle des différents cadres de santé formateurs de l'institut, ainsi que sur les compétences des différents professionnels de terrain sollicités en tant qu'intervenants extérieurs.

Ainsi, grâce au large panel de formations proposées, dont certaines certifiantes, l'institut participe pleinement à son échelle, au développement professionnel continu tout au long de la vie.

Les méthodes pédagogiques employées, ont la particularité de s'appuyer sur les expériences professionnelles des apprenants, qui permettent d'enrichir les contenus par les échanges entre pairs.

5 Les ressources

5.1 Le bâtiment et ses équipements.

5.1.1 Les locaux + extérieur

- Toutes les salles sont accessibles aux personnes en situation de handicap (ascenseur).
- 1 amphithéâtre de 250 places équipé d'un système audiovisuel automatique
- 3 grandes salles de cours sonorisées de 90 places, à l'étage
- 4 salles de travaux dirigés de 30 places
- 9 salles de travaux dirigés de 24 places
- 1 salle de travaux pratiques équipés de divers matériels de soins
- 1 salle de simulation : chambre type d'un patient en unité conventionnelle, équipée d'un mannequin de simulation haute définition et d'un système audio-visuel pilotés dans une salle de régie.
- 1 salle multimédia avec 25 ordinateurs
- 1 salle de réunion
- 2 salles de détente pour les apprenants
- Une salle de détente pour les formateurs
- Des bureaux formateurs et administratifs

- 1 grand patio et une terrasse extérieure, équipés de 8 tables de pique-nique de 10 à 12 places.
- 1 Parking de 70 places dont 50 réservées aux étudiants

5.1.2 Le centre de Documentation

Le fonds est composé de 7700 ouvrages, 5500 articles professionnels indexés, 1300 mémoires.

Il est actualisé et spécialisé en manuels de formation, soins infirmiers, santé publique, sciences humaines et sociales

- Il dispose de 40 places assises de travail.
- Il est ouvert 36h par semaine et les usagers bénéficient de l'accompagnement d'une documentaliste pour leurs recherches.
- Le [portail documentaire](#) de l'institut et du GHPP permet l'accès à de nombreux documents en ligne et bases de données spécialisées.
- 1 copieur est à disposition des étudiants/élèves et 150 copies et impressions leur sont offertes par apprenant et par année + numérisation gratuite (scanner).
- Un atelier de reprographie (machine de reliure, machine de plastification, massicot, agrafeuses...) est à disposition de l'équipe et des apprenants.

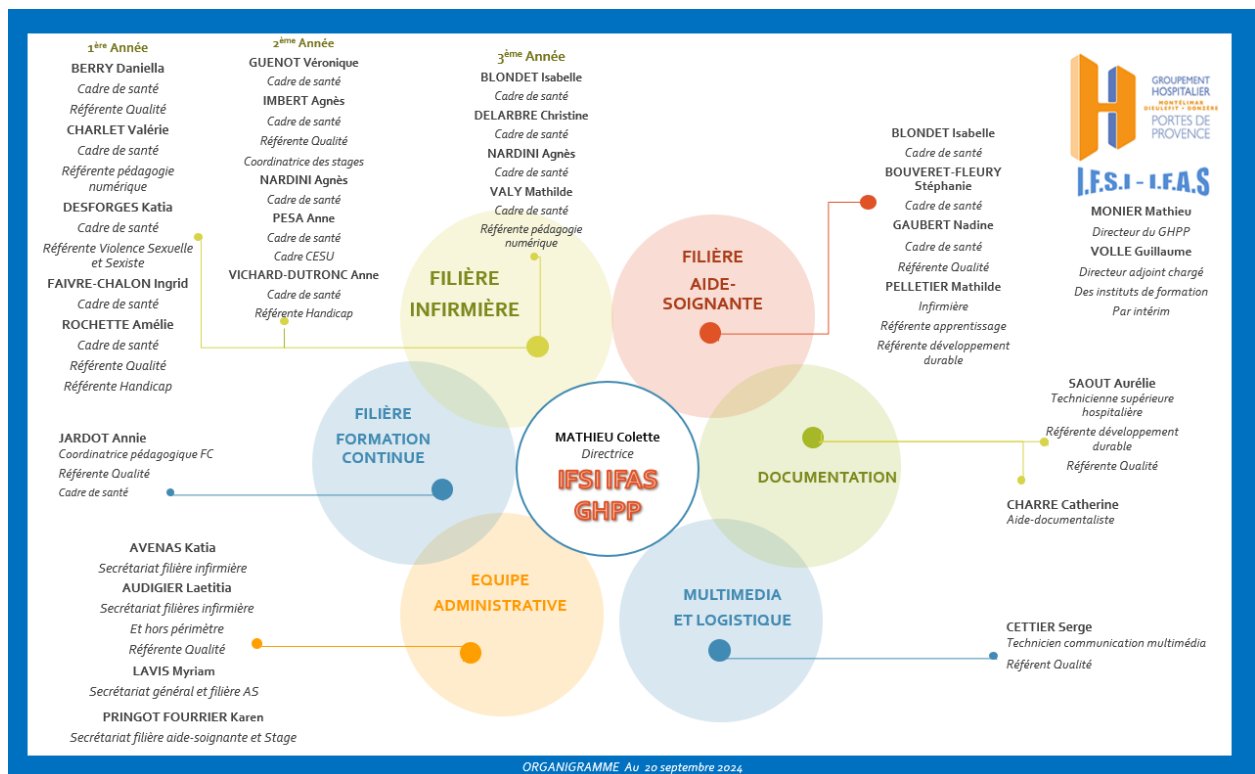
5.1.3 Equipements informatiques et multimédia :

- Nombreux ordinateurs répartis dans les salles de cours, le centre de documentation, la salle multimédia et les bureaux.
- Tablettes numériques
- Vidéoprojecteurs dans chaque salle de cours
- Outils numériques :
 - Microsoft Office (Word, Excel, Powerpoint, Teams...)
 - Mischool (plateforme de formation à distance en anglais UE 6.2)
 - THEIA (LMS, E-learning),
 - Doors (plateforme sur la Santé Numérique),
 - Simdose (logiciel d'entraînement au calcul de doses),

- SimForHealth (simulateur numérique de situations professionnelles autour des 10 compétences du référentiel 2009),
- Formeis (logiciel de gestion de la scolarité),
- Mykomunote (portail d'accès pour les étudiants aux notes, plannings et absences),
- Portail documentaire IFSI/IFAS/GHPP (accès en ligne à de nombreux documents et articles professionnels ou scientifiques),
- Le site internet de l'IFSI : <http://ifsimontelimar.hautetfort.com>
- Bluemedi (logiciel qualité et gestion des risques du GHPP).

5.2 Humaines

5.2.1 Organigramme de l'institut



5.2.2 Intervenants extérieurs

Ils interviennent tout au long de la formation sur sollicitation de l'équipe pédagogique en fonction de leurs domaines d'expertise, qualifications et agréments, et en lien avec le programme d'enseignement.

5.2.5 Professionnels de stage :

Ils collaborent à la formation pour ce qui concerne l'enseignement clinique dans le milieu professionnel en assurant un encadrement afin de permettre aux apprenants l'apprentissage et l'intégration des pratiques soignantes dans une réalité professionnelle. Ils contribuent ainsi à l'évaluation des stages et des compétences acquises.

Ils participent aussi aux différentes instances de gouvernance de l'IFSI telles que :

- Pour la formation IDE :
 - l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI),
 - la Section Compétente pour le Traitement des Situations Disciplinaires,
 - la Section Compétente pour le Traitement Pédagogiques des Situations Individuelles des Etudiants,
 - la commission d'attribution des crédits européens.
- Pour la formation AS :
 - fusionnée avec l'instance de l'IFSI : l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI),
 - la Section compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Elèves,
 - la Section compétente pour le Traitement des Situations Disciplinaires,
 - la Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'Institut.

De plus, ils sont aussi sollicités pour être membres des jurys de sélection à l'entrée en formation AS et co-jury lors de la validation des Travaux de Fin d'Etudes.

6 Qualité de vie et bien-être des apprenants

“La qualité de vie est une notion complexe subjective et multidimensionnelle étroitement liée à la santé, elle est “ une référence rationnelle et avantageuse pour apprécier dans sa globalité la santé d’un individu”. En cela elle englobe : les dimensions physiques, mentales et sociales de l’individu dans sa complexité.

L’institut s’engage pour créer de bonnes conditions d’étude et pour accompagner le bien-être des apprenants.

6.1 Accueil et bien-être des apprenants :

6.1.1 Journée d’accueil

- Elle est organisée à chaque début d'année scolaire, dans les murs de l'institut : présence de nombreux stands afin d'informer les apprenants sur :
 - les aides et services mis à leurs dispositions par différentes structures : CROUS, Service de la Vie Etudiante de l'UGA, banques, assurances, Assistante sociale du CROUS, référentes handicap, référente violences sexistes et sexuelles, la médecine du travail du GHPP...
 - des ressources d'intégration dans l'institut et dans la ville : l'association étudiante (BDE), le groupe développement durable, l'Office du Tourisme de Montélimar Agglomération, ...

6.1.2 Parrainage (formation IDE)

Les étudiants de 2ème année se proposent pour être les parrains et marraines d'un étudiant ou d'une étudiante de 1ère année.

6.1.3 Section relative à la vie des étudiants et élèves

Cette instance consultative, participant à la réflexion de la qualité de vie à l'institut pour tous, se réunit deux fois par an.

Y sont présents :

- La direction de l'institut
- Les 8 représentants de promotion (délégués)
- 4 représentants de l'équipe pédagogique et administrative.

6.1.4 Espace détente

Dans le centre de documentation, à partir de la rentrée 2024, un espace est dédié à la détente avec des poufs, des casques audios, une télévision et des DVDS « santé », une sélection de podcasts « culture et santé » et des playlists de relaxation.

6.1.5 Permanence d'un psychologue

Afin de répondre aux attentes des apprenants en termes d'accompagnement individualisé, la permanence d'un psychologue du GHPP va s'organiser une fois par mois sur le centre de formation et cela dès octobre 2024.

6.1.6 Groupe d'expression (ESI et EAS)

Afin d'amener de la distance dans l'analyse de leur parcours de formation et des situations professionnelles rencontrées, des groupes de réflexions obligatoires vont être organisés pour un groupe de 10 à 15 étudiants/élèves. Ils vont être animés par un binôme Formateur/Psychologue (le formateur n'étant pas responsable de la promotion concernée). Ces groupes de réflexion seront planifiés sur 2 heures durant lesquelles chaque apprenant est libre d'exprimer une problématique ou une thématique.

Un bilan annuel de ce type d'accompagnement sera proposé avec un réel objectif d'analyse et de compréhension de situation emblématique posant du questionnement éthique ou déontologique.

Cela va permettre aux apprenants d'initier et de développer une réflexion professionnelle sur la relation soignant/soigné et de clarifier les notions essentielles à la professionnalisation des relations avec la famille et l'équipe soignante.

6.1.7 Précarité menstruelle

Sensibilisées à cette problématique, trois membres de l'équipe fournissent des solutions pratiques aux apprenantes (distribution de protections, cups, conseils), grâce à des partenariats.

6.2 Restauration :

Les apprenants peuvent se restaurer au sein de l'institut grâce à deux salles de détente aménagées, d'un grand patio et d'une terrasse extérieure équipés de 8 tables de pique-niques.

Par ailleurs l'institut a pour projet d'offrir l'accès à des repas équilibrés et à coût raisonné par le biais de distributeurs connectés. Ce projet est soutenu par le GHPP et le CROUS.

6.3 Culture

Le Pass'réunion est distribué gratuitement par la Région pour tous les étudiants (formation infirmière) de moins de 25 ans inscrits à l'Université.

Avec le Pass'Région, ils ou elles ont droit à :

- 5 places de cinéma,
- 30 € pour des spectacles,
- 8 € pour les livres « loisirs »
- l'accès gratuit et permanent à de nombreux musées,
- de la musique et des jeux vidéo en ligne.

6.4 Sport

Des tarifs sont négociés avec une salle de sport de Montélimar.

Avec le Pass'Région, les étudiants (formation infirmière) bénéficient de 30 € de réduction sur une licence sportive annuelle parmi plus de 80 disciplines.

7 Démarche qualité

7.1 Qualiopi

Au 1^{er} janvier 2022, la certification qualité est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

La marque « Qualiopi » est délivrée par des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base du référentiel national qualité.

Ce référentiel est organisé autour de 7 critères qualité :

- Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mis.
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

32 indicateurs entourent la démarche qualité de l'Organisme de Formation.

L'institut est engagé dans une démarche qualité. Il a été certifié par l'organisme MAIEUTICA CERTUP en décembre 2021.

7.2 Référence violences sexistes et sexuelles

Une formatrice référente VSS est nommée au sein de l'institut. En lien avec l'université et les associations elle accompagne les apprenants pour comprendre, prévenir et réagir afin d'instaurer un climat de sécurité qui favorise les apprentissages.



Comprendre :

VSS pour Violences Sexistes et Sexuelles qui regroupent les actes, les propos et comportements constitutifs de ces violences. Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations où une personne cherche à imposer à autrui un comportement ou des propos de nature sexuelle.

Prévenir :

- adopter une culture du consentement
- savoir identifier les comportements inappropriés et illégaux

Réagir :

- adopter des comportements responsables et respectueux
- devenir témoin actif

Sécurité :

Garantir à chaque personne le droit de travailler et d'évoluer dans un environnement garantissant la santé, la sécurité et la dignité de chacun et de chacune. (UGA, 2023)

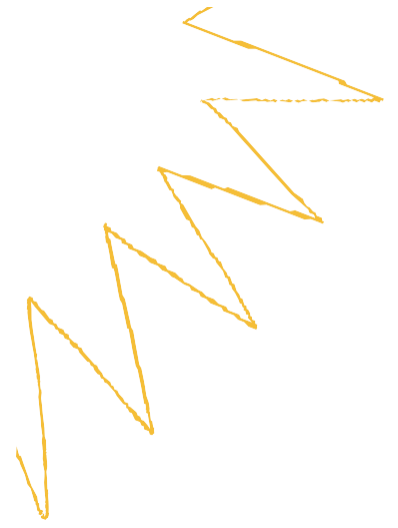
7.3 Référence H+

L'IFSI/IFAS est labellisé H+ depuis 2022, et accueille les apprenants en situation de handicap. Deux formatrices référentes handicap sont chargées d'identifier les besoins de l'apprenant relatif à sa situation de handicap et de mettre en œuvre en collaboration avec les autres formateurs les aménagements éventuels. Les référentes sont en lien avec le service Accueil Handicap (SAH) de l'université de Grenoble Alpes qui accompagne et conseille les étudiants en situation de handicap dans leur parcours universitaire, après un avis médical.

8 Perspectives d'évolution

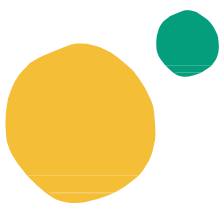
DYNAMIQUES D'EVOLUTION :

Nos intentions pour demain...



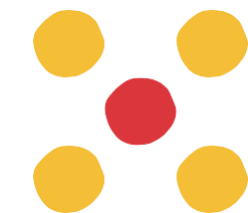
CONNECTIVISME

Renforcement de la digitalisation et de l'hybridation des formations, basé sur les apports des nouvelles technologies numérique en santé.



SIMULATION EN SANTÉ

Intégration de la simulation en santé à toutes les formations afin de reproduire des situations de soins réelles à l'institut



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

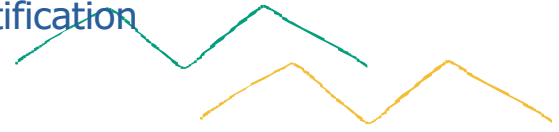
Affirmation de la personnalisation du parcours de l'apprenant : renforcement de l'inclusion des étudiants en situations de handicap, déploiement du mentorat, sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles, analyse des réclamations des apprenants, et vigilance à la qualité de vie et du bien-être des apprenants.



QUALIOPI



Engagement dans le renouvellement de la démarche qualité avec la certification prévue en octobre 2024

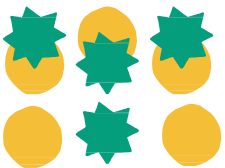


PARTENARIAT



Collaboration avec l'UGA, le GHPP, le GHT, IFA des Alpes et les tous les partenaires des stages.

OFFRES DE FORMATIONS



Développement de la formation continue en s'adaptant aux besoins de l'établissement support et des établissements de proximité



DEVELOPPEMENT DURABLE

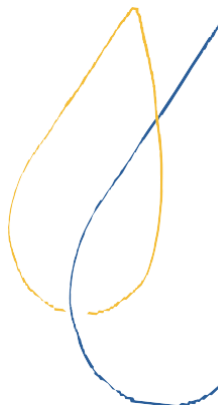


Maintien de la promotion du développement durable au sein de l'institut de formation.

REFERENTIEL DE FORMATION INFIRMIERE 2025



Universitarisation renforcée, extension des compétences des futur(e)s infirmier(e)s et des cadres formateurs.



Bibliographie

Arrete du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état infirmier - annexe 3 - Légifrance.

Consulté 13 mai 2024, à l'adresse

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_du_31_juillet_2009_annexe_3.pdf

Article_ccornier_alternance_integrative.pdf. (s. d.). Consulté 13 mai 2024, à l'adresse

https://www.unaforis.eu/sites/default/files/public/fichiers/telechargements/article_ccornier_alternance_integrative.pdf

AUTONOMIE : Définition de AUTONOMIE. (s. d.). Consulté 13 mai 2024, à l'adresse

<https://www.cnrtl.fr/definition/autonomie>

Basque, J. (2015). *Le concept de compétences : Quelques définitions [Dans le cadre du projet MAPES (Modélisation de l'approche-programme en enseignement supérieur) Canada]*.

https://pedagogie.quebec.ca/sites/default/files/documents/outils/r_2.1-1_le_concept_de_competence_quelques_definitions.pdf

Beauvais, M. (2004). Des principes éthiques pour une philosophie de l'accompagnement.

Savoirs, 6(3), 99-113. <https://doi.org/10.3917/savo.006.0099>

Charre, Philippe. (2019). *Projet pédagogique IFSI/IFAS*.

Colognesi, S., Deprit, A., & Van Nieuwenhoven, C. (2021). *Cinq balises pour assurer l'accompagnement des étudiants* (p. 69-86).

<https://doi.org/10.3917/dbu.rauce.2021.01.0069>

Cornier, C. (2013). L'alternance intégrative,

une notion fondamentale dans le processus de professionnalisation des travailleurs sociaux. In T. Goguel d'Allondans, *Sites qualifiants, établissements de formation au travail social : Une nouvelle dynamique de l'alternance* (1-1, p. 12 p.). Téraèdre.

https://www.unaforis.eu/sites/default/files/public/fichiers/telechargements/article_ccornier_alternance_integrative.pdf

Décret n°92-264 du 23 mars 1992 modifiant le décret n° 81-306 du 2 avril 1981 modifié relatif aux études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière, 92-264 (1992).

Denoyel, N. (2007). Chapitre IV. Réciprocité interlocutive et accompagnement dialogique. In *Penser l'accompagnement adulte* (p. 149-160). Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.claud.2007.01.0149>

Dugravier, R., & Barbey-Mintz, A.-S. (2017). Origines et concepts de la théorie de l'attachement. In *L'attachement, de la dépendance à l'autonomie* (p. 17-29). Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.filla.2017.01.0017>

Institut De Formation En Soins Infirmiers | Ifsi Ifas Chcn | Compiègne. (s. d.). Ifsi Ifas Chcn. Consulté 10 juin 2024, à l'adresse <https://www.ifsifas-compiegne.com>

L'accompagnement des collégiens. (s. d.). Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Consulté 15 janvier 2024, à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/l-accompagnement-des-collegiens-8732>

Lev VYGOTSKY - la théorie socio-historique—Barbey pedagogies jimdo page! (s. d.). Consulté 10 juin 2024, à l'adresse <https://www.barbeypedagogie.fr/4-didactique-1/lev-vygotsky-la-th%C3%A9orie-socio-historique/>

Lichtenberger, Y. (2012). *Gestion des compétences et valeurs du travail*. Vuibert. <https://enpc.hal.science/hal-00739097>

Paul, M. (2003). *Ce qu'accompagner veut dire : Entre tradition et post-modernité* [These de doctorat, Nantes]. <https://www.theses.fr/2003NANT3017>

Rochex, J.-Y. (2017). Vygotski : Une conception dialectique du développement. *La Pensée*, 391(3), 50-64. <https://doi.org/10.3917/lp.391.0050>

Annexes

Formation AS

3 MISSIONS - 5 BLOCS - 11 COMPETENCES - 10 MODULES

MISSION 1 Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie <u>BLOC 1-3-4</u>	Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	COMPETENCE 1 / MODULE 1 COMPETENCE 2 / MODULE 2
MISSION 2 Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences <u>BLOC 2-4-5</u>	Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	COMPETENCE 3 / MODULE 3 COMPETENCE 4 / MODULE 4 COMPETENCE 5 / MODULE 5
MISSION 3 Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. <u>BLOC 2-3-5</u>	Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	COMPETENCE 6 / MODULE 6 COMPETENCE 7 / MODULE 7
	Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	COMPETENCE 8 COMPETENCE 9 / MODULE 8
	Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	COMPETENCE 10 / MODULE 9 COMPETENCE 11 / MODULE 10